

BUREAU du 22 juin 2016

Procès-verbal synthétique

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le trente-et-un mai, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et excusés :

Amiens Métropole	Département de la Somme	Communautés de communes
Florence RODINGER Ernest CANDELA Jean-Christophe LORIC	Philippe VARLET Stéphane DECAYEUX Olivier JARDE	Philippe COCQ James HECQUET Jean-Claude LECLABART

Florence RODINGER a donné son pouvoir de vote à Ernest CANDELA.

Olivier JARDE s'est excusé pour son absence

Le quorum est atteint avec la présence de 5 délégués, le Bureau peut donc valablement délibérer.

Philippe COCQ est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

I – DELIBERATIONS

1. Convention relative à l'accompagnement au déploiement de la solution COMEDEC

En partenariat avec le Ministère de la Justice et l'Agence nationale des titres sécurisés, le syndicat mixte Somme Numérique a la possibilité de proposer à ses membres un accompagnement au déploiement de la solution COMEDEC relative à la communication électronique de données d'état civil. Le projet de convention détermine les engagements et obligations de chaque partie pour la promotion de ce dispositif auprès des communes. Il n'y a pas de contrepartie financière pour le syndicat mixte qui agit en tant que partenaire de mutualisation. La convention prévoit la fourniture gratuite d'une carte d'authentification et de signature ANTS pour chaque structure. Toute nouvelle carte sera facturée 30€ HT.

Le syndicat mixte devra s'assurer de pouvoir répondre aux exigences de sécurité fixées par la présente convention. Il appartiendra au Comité syndical de déterminer les modalités techniques et financières de mise en œuvre de ce service auprès des collectivités concernées.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la convention avec le Ministère de la Justice et l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS) relative à l'accompagnement au déploiement de la solution COMEDEC.

Adoptée à l'unanimité

2. Convention d'occupation des infrastructures SANEF

Le syndicat mixte a sollicité la SANEF pour la réalisation de travaux sur le domaine public autoroutier concédé afin de raccorder en fibre optique le bâtiment TIXELIA. Une convention proposée par la SANEF définit les principes d'exploitation, d'entretien et de modification des installations. L'occupation de leurs infrastructures est accordée pour la durée de la concession soit jusqu'au 31/12/2031. Les frais d'étude s'élèvent à 1050€ HT et la redevance domaniale à 85€ HT pour l'année 2016 (distance de 218 m).

Le Président propose aux membres du Bureau d'approuver la présente convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent la convention d'occupation du domaine public autoroutier concédé à conclure avec la SANEF permettant le franchissement des parcelles cadastrées section Z n° 549, 551 et 553, est approuvée.

Adoptée à l'unanimité

II – ORDRE DU JOUR DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2016

Les membres du Bureau examinent les points qui seront inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité syndical.

- 01 – Compte de gestion 2015
- 02 – Compte administratif 2015
- 03 - Affectation du résultat de l'exercice 2015
- 04 – Décision modificative n°1 de l'exercice 2016

05 – Compte ENT de l'année scolaire 2015-2016

Au sujet de l'utilisation de la plateforme ENT, James HECQUET s'interroge sur l'utilisation par les parents des codes d'accès de leurs enfants. Cela ne pose pas de problème en soit même si cela trouble les statistiques d'usage. Seuls les comptes élèves sont facturés. La distribution des codes parents dépend des enseignants. Mais cela devrait évoluer avec les projets des collectivités qui souhaitent communiquer des informations aux familles via la plateforme ENT.

Après celle de 2012, une nouvelle étude d'usage des ENT est en cours de réalisation auprès de l'ensemble des acteurs du projet.

- 06 – Contribution du service de messagerie mutualisée
 - 07 – Conditions d'accès aux services mutualisés pour les collectivités et établissements non membres
 - 08 – Régularisation charges d'emprunt 2016
 - 09 – Mise à jour du poste d'assistante administrative et financière
 - 10 – Mise à jour du poste d'agent d'assistance technique pour les services d'administration électronique
 - 11 – Tableau des emplois permanents du syndicat mixte
 - 12 – Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes pour la période 2009-2014
 - 13 – Réalisation de l'opération STHD 2012-2018 sur le territoire seino-marin de la communauté de communes Bresle Maritime
 - 14 – Charte relative aux ressources pédagogiques numériques pour l'enseignement secondaire
- La sphère pédagogique relevant de l'Etat, le Département ne souhaite plus financer ces ressources. Il s'agit ainsi de pouvoir proposer directement aux collèges de bénéficier des contenus pédagogiques de la plateforme ENT en contrepartie de contributions fixées par élève.

• Désignation d'une Commission de révision des statuts

La fusion des EPCI ainsi que la sollicitation de la Région Hauts de France pour siéger au Comité syndical sont l'occasion de revoir les règles inscrites dans les statuts du syndicat mixte.

Dans ce contexte, le Président propose de désigner une Commission d'élus chargée d'examiner ces différentes questions, avant de proposer un projet de statuts révisés au Comité syndical.

Il s'agira de déterminer les nouvelles conditions de représentation des EPCI à Somme Numérique, mais aussi de façon plus générale d'examiner chaque article des statuts. Une analyse juridique sera également engagée en parallèle.

La séance est levée à 18h20.